



RAPPORT DE LA

## Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

# PR 45-2024 Demande de crédit de CHF 410'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 28 octobre à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Madame Valérie Jeanrenaud, membre du Comité de direction et responsable politique de la Culture et du sport, de Monsieur Boris Mury, Secrétaire général et de Madame Cintia Stucker, déléguée à la culture auprès de notre association. Ces dernières et dernier sont chaleureusement remerciés pour les nombreuses précisions et réponses apportées sur le sujet.

La Commission, quant à elle, était composée de Mesdames Danielle Colomb (Tartegnin), Corinne Vioget Karadag (Nyon) et de Messieurs Didier Blanchard (Perroy) et Jean-Valentin de Saussure (Mies). Madame Monya Jaccard (Burtigny) étant absente.

## Contexte

La convention quadripartite arrivant à son terme, il s'agit de décider la reconduction de cette dernière pour les 4 années à venir. Pour rappel, la convention engage la Ville de Nyon, l'Etat de Vaud et la Région de Nyon dans un partenariat appelé à soutenir l'Usine à Gaz dans son activité créatrice et culturelle et ainsi mettre en œuvre une réelle politique culturelle.

Il est rappelé que la convention rejoint celles en faveur de Visions du Réel, du far et du Casino Théâtre de Rolle dans le but de faire rayonner ces lieux et événements au-delà même de la région nyonnaise.

Pour mémoire, l'agrandissement de l'Usine à Gaz date de 2020 et la crise du Covid a malheureusement fortement impacté la fréquentation des 2 salles de spectacle. Tout laisse à penser que la fréquentation n'a pas encore atteint son plein potentiel et qu'un soutien financier est indispensable pour le bon fonctionnement de ce lieu de culture et son essor. Soucieuse de reconquérir son public et de le voir progresser, l'Usine à Gaz a, de son côté, engagé une médiatrice culturelle en 2023 et les premiers fruits de son labeur ont été visibles déjà en 2024 et ne sauraient rester sans se développer davantage dans les années à venir.

Dans le but d'attirer du public de la région, des actions de partenariat ont également vu le jour, en particulier le projet Côte à Côte, soit des collaborations fructueuses avec le Casino Théâtre de Rolle et le Théâtre de Grand-Champ de Gland ; ces activités communes ont d'ailleurs été pérennisées par la création d'une association. Outre ces activités « régionales » l'Usine à Gaz a collaboré avec des structures plus importantes, telles que le festival de la Bâtie et Antigél de Genève, pour ne nommer que les plus connues.

Le public a aussi pu découvrir de nouvelles interactions plus épisodiques avec la Bibliothèque de Nyon, les Hivernales et Un été sous les Marronniers.

L'Usine à Gaz s'efforce ainsi, par son programme varié, d'offrir une palette de spectacles allant de la danse à la musique actuelle et propose également des saisons dédiées au jeune public.

Sans renoncer au rôle culturel des loisirs que représente l'Usine à Gaz, il ne faut pas oublier le rôle essentiel de soutien à la création que doit relever l'Usine à Gaz et ce, pour tous les artistes romands et suisses. En tant qu'établissement professionnel, elle se doit de pouvoir offrir aux artistes des conditions de travail conformes facilitant la diffusion de ces derniers ainsi que la production de spectacles. Cette mission de promotion et facilitation a été amplement relevée, comme, par exemple en 2023 avec plus de 153 jours de résidences d'artistes ayant débouché sur d'innovantes créations.

Il serait difficile de citer toutes les activités de l'Usine à Gaz mais il est en revanche aisé de comprendre que les missions qui lui sont confiées dans le cadre de cette convention sont importantes, voire indispensables et correspondent parfaitement à la politique culturelle de Région de Nyon.

## Conclusion

L'Usine à Gaz est un élément essentiel de la vie culturelle de la région dont les enjeux artistiques ne sont plus à nier. Après une période complexe, due aux travaux d'agrandissement et à la crise du Covid, elle est actuellement en phase de plein développement de son potentiel et la Commission se réjouit des nombreuses activités proposées par cet établissement phare et des efforts effectués en interne pour étoffer les propositions tant culturelles qu'artistique ainsi que le rôle de soutien dans la création.

Par conséquent, la Commission ad-hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 45-2024 et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de CHF 410'000.- en faveur de l'association de l'Usine à Gaz,
2. D'autoriser le Comité de Direction à imputer le montant de CHF 110'000.- en 2025 et 100'000.- en 2026, 2027 et 2028 sur le compte de fonctionnement 150.3650,
3. D'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement le montant de CHF 30'000.- sur le fonds FRET.

Nyon, le 15 novembre 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Corinne Vioget Karadag, rapporteur	Signature
Nyon	
Didier Blanchard	Signature
Perroy	
Danielle Collomb	Signature
Tartegnin	
Jean-Valentin de Saussure	Signature

Mies	
------	--